

NF – Sécurité Incendie Domestique DéTECTEURS Avertisseurs Autonomes de fumée

Maintien

Numéro du certificat : UR-AB-DAAF01-B0
du 23 août 2019

Page 1 sur 2

Nature et date de la décision
Maintien
N° : UR-AB-DAAF01-B0
du 23 août 2019

La Société : URA

Titulaire numéro : UR

Date de fin de validité du
23 août 2022

Usine : DUTTLENHEIM France

est autorisée à apposer la marque NF sur les produits suivants, fabriqués par la société **URA**, sous sa propre marque commerciale, selon les conditions définies dans le référentiel de certification de l'application NF précisée ci-dessus :

Distributeur :

URA
5 rue Jean Nicot
93691 PANTIN CEDEX
FRANCE

Référence commerciale :

377002

Marque commerciale :

URA

Ce certificat atteste :

- que le produit désigné est certifié conforme aux normes et spécifications complémentaires tel qu'indiqué dans le référentiel de certification NF 292 – Sécurité Incendie Domestique ;
- que le système qualité de la société **FINSECUR** a été évalué conformément au référentiel de certification NF 292 – Sécurité Incendie Domestique.

Il n'engage en aucun cas AFNOR Certification quant à la conformité réglementaire de l'installation dans laquelle le produit objet de ce certificat sera utilisé.

Ce certificat n'est valable qu'accompagné de son annexe.

Il annule et remplace tout certificat antérieur.

NF – Sécurité Incendie Domestique DéTECTEURS Avertisseurs Autonomes de fumée Caractéristiques certifiées essentielles couvertes par la marque NF :

Maintien

Numéro du certificat : UR-AB-DAAF01-B0
du 23 août 2019

Type de montage	Mural ou plafonnier
Source d'alimentation principale	interne au dispositif
Référence des piles certifiées	ULTRA 123 (Duracell)
Autonomie	10 ans
Indicateur d'alarme individuelle	oui
Dispositif interconnectable	oui radio détecteur/détecteur
Prévu pour installation dans un camping-car	oui
Dispositif de neutralisation d'alarme	oui
Option accessibilité	non
Report défaut de batterie la nuit	non
Ce produit utilise le principe de diffusion ou de transmission de la lumière. Il ne comporte pas de substances radioactives.	
Le DAAF est livré avec une pile (ou batterie), une fiche informative, une notice d'installation et de maintenance claire et explicite.	
Ergonomie validée de manière à limiter les risques de mauvaise utilisation («oubli» de la pile, montage de la pile à l'envers...).	
Le marquage du produit et la documentation accompagnant le produit sont rédigés en français (au minimum).	
Le producteur du DAAF adhère à un éco-organisme pour l'élimination des déchets et la protection de l'environnement	
Le bénéficiaire de ce certificat met à disposition du consommateur un service d'assistance téléphonique	

La conformité à l'annexe ZA de la norme NF EN 14604 est attestée par le marquage CE apposé sur le produit conformément au règlement Produits de Construction (EU) n° 305/2011.

Ce certificat NF est valable jusqu'au **23 août 2022** sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux règles générales de la marque NF. Ce certificat atteste de la conformité au référentiel de certification NF 292 en vigueur et à la norme EN14604 : 2005.



Directeur Général d'AFNOR Certification
Franck LEBEUGLE